RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Direction interrégionale des Douanes et droits indirects de Normandie

Réhabilitation de l'extension de l'Hôtel des Douanes de Rouen
13, Avenue du Mont Riboudet
76 000 ROUEN



Phase PRO/DCE
CCTP
Lot 05 REVÊTEMENTS DE SOLS / FAÏENCE

MAÎTRE D'OEUVRE :	BUREAU D'ÉTUDES
AME **39, Avenue Pierre 1er de Serbie** **95 008 PARIS**	**AME INGÉNIERIE** **39, Avenue Pierre 1er de Serbie** **75 008 PARIS**

Grille de révision		
Indice	Date	Modification
0	25 Septembre 2026	Création document
A	9 Octobre 2026	Mise à jour suite à présentation DCE
B	14 Octobre 2026	Mise à jour suite à présentation DCE – n°2

SOMMAIRE

1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU LOT 3
1.1. Documents de référence contractuels 3
1.2. Fiches techniques - échantillons - ouvrages témoins 3
1.3. Finitions et réception des supports 4
1.4. Calepinage 4
1.5. Tolérance de planitude revêtement de sols 4
1.6. Qualité acoustique 4

2. TRAVAUX PREPARATOIRES 6
2.1. Installation de chantier : néant attribué au LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE (PM) 6
2.2. Compte prorata 6
2.3. Évacuation et gestion des déchets (PM) 6
2.4. Protection des existants et ouvrages 6
2.5. Nettoyage du chantier + abords 2 fois / semaines 6
2.6. Constitution du DOE 7
2.7. Documents d'EXE : BET et plans de détails 7

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES 8
3.1. Préparation du support : Ragréage type P4 8
3.2. Revêtements de sol souple compris remontées en plinthes 8
3.2.1. U3 P3 E2 C2 pour les espaces de bureaux 8
3.2.2. U4 P3 E2 C2 pour les circulations et espaces collectifs. 9
3.3. Revêtements de sol souple locaux humide compris remontées en plinthe 10

4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAÏENCE ET REVETEMENT MURAUX 12
4.1. Préparation du support : Faïence et revêtements muraux 12
4.2. Revêtements mural P.V.C. 12
4.3. Faïence 13
4.4. Crédence 13

5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS 15
5.1. Barre de seuil et profil d'arrêt 15
5.2. Couvre-joint de joint de dilatation métallique si nécessaire 15
5.3. Nettoyage des sols conservés 15

1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU LOT

1.1. Documents de référence contractuels

Les "Documents généraux" applicables aux travaux du présent marché sont notamment inscrit dans le CCTP Commun à tous les lots *Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.1.* sans que cette énumération ne soit exhaustive. Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et des documents réglementaires qui leur sont applicables.

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions et les poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essai, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et des produits préfabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementations en vigueur au moment de la signature du marché.
L'entrepreneur est réputé connaître ces normes et exécuter les travaux dans les règles de l'art. En cas d'absence de normes, d'annulation de celle-ci ou de dérogations justifiées, notamment par des progrès techniques, les propositions de l'entreprise sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur

- Le classement UPEC de revêtements de sols souples doit être au moins égal au classement UPEC des locaux tel que défini dans le Cahier 2183 du CSTB

A base de polychlorure de vinyle	NF EN 649
A base de polychlorure de vinyle sur support de jute ou de polyester ou sur support de polyester avec envers en polychlorure de vinyle	NF EN 650
A base de polychlorure de vinyle sur mousse	NF EN 651
A base de polychlorure de vinyle avec support à base de liège	NF EN 652
A base de polychlorure de vinyle expansé	NF EN 653
Dalles semi flexibles à base de polychlorure de vinyle	NF EN 654
Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle	NF EN 655
Autres revêtements de sol PVC manufacturés	Avis technique

L'ensemble des sols PVC
Classe :

- **U3 P3 E2 C2 pour les espaces de bureaux**
- **U4 P3 E2 C2 pour les circulations et espaces collectifs.**

Type suivant présent CCTP y compris barre de seuil plat inox dès changement de revêtement de sol. Les joints seront les plus fins possibles, réguliers et soignés

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.1.

1.2. Fiches techniques - échantillons - ouvrages témoins

A l'appui de l'offre, l'entrepreneur devra remettre :
- une fiche technique des revêtements de sols avec classement UPEC
- une fiche technique des revêtements de sols PVC et textile avec classement UPEC

Avant travaux, l'Entrepreneur est tenu de fournir et de soumettre à l'agrément du Maître d' Œuvre un échantillonnage des matériaux composant les ouvrages du projet, accompagnés des procès-verbaux d'essais justifiant les

caractéristiques exigées. Les teintes seront choisies par l'Architecte dans les gammes existantes de l'ensemble des fabricants. Ils seront absolument conformes à l'exécution réelle. Ces éléments sont destinés à la vérification des prestations et à leur mise au point. Aucune mise en fabrication ne pourra se faire avant d'avoir obtenu l'accord du Maître d'Œuvre sur les plans et sur les échantillons. Toutes modifications, dans le cadre des prestations du Marché, qui pourront être demandées, seront sans incidence sur le forfait et les dispositions définitivement arrêtées, seront obligatoirement conservées pour l'exécution de l'ensemble. Ces prestations sont réputées incluses dans le montant forfaitaire des offres.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.2.

1.3. Finitions et réception des supports

Avant toute exécution, les entreprises titulaires procèderont à la reconnaissance et à la réception des supports réalisés par d'autres lots. Cette reconnaissance sera effectuée en présence du Maitre d'Œuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les supports.

Pose sur support existant, collé. Calepinage et teintes au choix de la Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Le revêtement sera désolidarisé des murs et des cloisons par un joint sec.
L'entrepreneur titulaire devra avant tout commencement des travaux reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols sur lesquels il a effectué ses ouvrages. Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La quantité des surfaces,
- L'altitude brute, par rapport à l'altitude finale à obtenir

1.4. Calepinage

Le calepinage des sols sera soumis à l'agrément préalable du Maître d'œuvre. L'arrêt des sols sur la périphérie ou de l'espace aménagé se fera en parfaite finition. A ce sujet, les raccords en rives par « petits bouts » seront refusés. Les sols comporteront des joints de dilatation correspondant à ceux de l'ossature des bâtiments.

1.5. Tolérance de planitude revêtement de sols

Avant exécution des travaux, l'entrepreneur devra la vérification des niveaux, de la planimétrie, du séchage, de la résistance, de la non fissuration, de la propreté et des conditions de bonne adhérence pour réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir. Toutes dispositions non conformes aux prescriptions seront précisées au compte-rendu de chantier. L'état de surface du support doit être lisse et conforme au D.T.U. "Coffrage soigné".
Les tolérances maximales seront de :

- 5 mm à la règle de 2.00 ml.
- 2 mm à la règle de 0.20 ml.

1.6. Qualité acoustique

La qualité acoustique des matériaux proposés devra pouvoir être justifiée par des essais réalisés par un laboratoire agréé. Les performances acoustiques attendues pour les revêtements de sol sont notifiées dans la notice acoustique

L'entreprise titulaire du présent lot présentera chacune des salles mesurées sous forme de plans et d'un tableau de résultats. Ces documents devront indiquer les données suivantes :

- La référence de la mesure ;
- Le résultat obtenu ;
- Les exigences obtenues ;
- Les exigences envisageables au vu des résultats et des points de passages du bruit vu sur le site

Les résultats sont arrondis au demi-dB près.

2. TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1. Installation de chantier : néant attribué au LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE (PM)

Les installations de chantier nécessaires à l'ensemble des corps de métiers pour toute la durée des travaux seront réalisées par le LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 5.

2.2. Compte prorata

Le présent chantier est soumis à la mise en place d'un compte prorata destiné à assurer la répartition des dépenses d'intérêt commun entre l'ensemble des entreprises intervenant sur l'opération. La gestion du compte prorata sera à la charge du LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 5.5

2.3. Évacuation et gestion des déchets (PM)

Chaque entreprise est responsable de l'évacuation de ses propres déchets. Les déchets seront triés suivant leurs natures (Déchets dangereux/ Déchets non dangereux) avant leurs évacuations. L'entreprise titulaire du LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE aura en charge la mise en place et la rotation des bennes.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 6.2.

2.4. Protection des existants et ouvrages

L'entreprise titulaire doit la protection des ouvrages existants conservés.
L'entreprise titulaire du présent lot doit la fourniture et la mise en place de protections.
Tout ouvrage portant un risque d'altération vis-à-vis des ouvrages prévus au présent corps d'état, doit être protégé par le présent corps d'état. Le prix de cette prestation est inclus dans les prix unitaires, ces prestations seront enlevées au plus tard lors du nettoyage de mise en service.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 4.3

2.5. Nettoyage du chantier + abords 2 fois / semaines

Dus au titre du présent lot, compris nettoyage partiel du chantier chaque semaine,

L'entreprises devra respecter la bonne tenue du chantier avec un nettoyage régulier sous peine de recevoir des pénalités.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 6.1.

2.6. Constitution du DOE

Le DOE sera fourni en 1 exemplaire papier et 1 version numérique via France Transfert : Essais, plans, PV, fiches techniques.
Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 10.3.

2.7. Documents d'EXE : BET et plans de détails

Les plans d'exécution de détails sont à la charge de l'entreprise titulaire. L'entrepreneur dressera les dessins d'ensemble et de détails nécessaires pour définir exactement tous les éléments de mise en œuvre.

L'entreprise titulaire devra fournir à la Maîtrise d'œuvre en vue de leur approbation, en temps utile et ce avant de commencer la fabrication, tous les détails qui diffèrent de ceux fournis par le Maître d'œuvre.

Ces détails seront définis en coupe, plan, élévation sur lesquels figureront les ouvrages contigus.

L'entreprise titulaire est formellement tenu, d'une part de contrôler sur place les côtes exactes des ouvrages mis en œuvre et d'autre part, d'adapter en conséquence leurs fabrications aux ouvrages en place. Tous les défauts de tolérance seront signalés sans délai à la Maîtrise d'œuvre.

Il devra ensuite s'assurer sur le chantier que ces conditions ont été correctement suivies en vue de la terminaison de l'opération et du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 8.1.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES

NOTA : Les revêtements de sol seront au choix de ma Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre. Les revêtements de sol seront choisis dans la même famille dans des coloris et motifs adaptés à la fonction de chaque espace.

NOTA REACTION AU FEU : La réaction au feu des revêtements de sols souples doit être au moins de catégorie M4 / D s2 d1

NOTA : Réception des supports : l'entreprise titulaire du présent lot réceptionnera le support en présence de la Maîtrise d'œuvre et de l'entreprise ayant réalisé le support.

Les tolérances maximales seront de :
- 5 mm à la règle de 2.00 ml.
- 2 mm à la règle de 0.20 ml.

3.1. Préparation du support : Ragréage type P4

L'entreprise titulaire devra réaliser le traitement et la préparation du support, compris grattage des parties non adhérentes, dépoussiérage et nettoyage des supports ; dans tous les cas, ceux-ci devront être propres, exempts de poussière, de peinture, de corps gras, sans porosité excessive, plans, horizontaux, au niveau voulu, lisses, rigides, secs. Pour obtenir une parfaite planéité prévoir un ponçage. Le revêtement à mettre en œuvre ne sera pas exposé à des remontées d'humidité. Il conviendra d'appliquer les règles édictées par le CSTB, ainsi que les règles professionnelles de la Fédération nationale du bâtiment et de l'UNRST.

L'entreprise titulaire devra réaliser un enduit de lissage et de ragréage :
- Dans tous les cas l'entreprise prévoira un ragréage qui devra être parfaitement adapté au support, à la colle et au revêtement ; l'entreprise restera maître du choix, de la préparation et de l'application conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.
- En aucun cas l'enduit de lissage et/ou de ragréage ne devra être utilisé pour rattraper les défauts de planéité du support.
- L'entreprise devra utiliser un rouleau débulleur afin d'obtenir un ragréage parfaitement lisse.
- La mise en œuvre sera conforme aux règles en vigueur édictées par le CSTB.
- Ces règles prévoient en outre l'application d'un primaire -avant exécution de l'enduit - non seulement si la propreté ou le pouvoir absorbant du support sont inadéquats, mais aussi dans le cas de microfissures. Le choix du primaire est cité dans l'avis technique de l'enduit de lissage.
- La classification de l'enduit de lissage et/ou de ragréage devra correspondre au classement du local concerné et identique au revêtement de sols mis en œuvre

En particulier, Il sera utilisé un enduit de ragréage classé P4 en épaisseur minimale de 3mm à 10mm, bénéficiant d'un avis technique, par référence au classement UPEC des locaux définis par le CSTB.

3.2. Revêtements de sol souple compris remontées en plinthes

3.2.1. U3 P3 E2 C2 pour les espaces de bureaux

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose d'un revêtement de sol souple compris coupes et remontée en plinthes.

Le revêtement sera réalisé avec remontée en plinthe sur une hauteur de 100 mm minimum, avec arasement en partie haute et baguette de finition en aluminium anodisé ou PVC rigide, adaptée au revêtement et assurant une finition soignée ainsi qu'une parfaite étanchéité entre le revêtement et la paroi.

Revêtement de sol PVC hétérogène isophonique sur mousse composé :

- Un revêtement isophonique multicouche, armaturé, non chargé sur sous-couche mousse.
- Un revêtement renforcé par une mousse très haute dureté
- La couche d'usure sera renforcée par un traitement en polyuréthane photoréticulé, fongistatique et
- bactériostatique.

Caractéristiques du revêtement :
Revêtement de sol de chez TARKETT, gamme Excellence ou GERFLOR ou techniquement équivalent

- Largeur des lès : 2000 mm
- Epaisseur : 3,25 mm
- Epaisseur couche d'usure : 0,72 mm
- Masse surfacique totale (g/m2): 3 250 g
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Efficacité acoustique : Suivant notice acoustique
- Résistance au poinçonnement : valeur certifiée ≤ 0,20 mm
- Résistance au glissement : R10
- Classement U.P.E.C : U3 – P3 - E2 - C2
- Disposant d'une demande d'extension à la marque NF UPEC.A+, sera certifié avec efficacité acoustique au
- bruit de choc de 19 dB et sonorité à la marche de classe A.
- Efficacité acoustique certifiée : 19db
- Traitement : polyuréthane photoréticulé, fongistatique et bactériostatique

L'entreprise devra réaliser les travaux préparatoires, préparation du support, pose collée en plein par colle acrylique et soudure des joints à chaud par cordon d'apport des joints suivant prescriptions du Fabricant et permettant une transition discrète entre les lés.

Les colles utilisées devront être parfaitement adaptées au support et au revêtement et avoir un classement COV A ou A+.

L'entreprise restera maître du choix, de la préparation et de l'application conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.

A la réception des travaux, l'entreprise du présent lot fournira à la Maîtrise d'œuvre et à la Maîtrise d'ouvrage une notice d'entretien des revêtements qui mentionnera, en outre les produits à éviter.

Le coloris sera choisi par la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

3.2.2. U4 P3 E2 C2 pour les circulations et espaces collectifs.

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose d'un revêtement de sol souple pour locaux humide compris coupes et remontée en plinthes.

Le revêtement sera réalisé avec remontée en plinthe sur une hauteur de 100 mm minimum, avec arasement en partie haute et baguette de finition en aluminium anodisé ou PVC rigide, adaptée au revêtement et assurant une finition soignée ainsi qu'une parfaite étanchéité entre le revêtement et la paroi.

Revêtement de sol PVC hétérogène isophonique sur mousse composé :

Un revêtement isophonique multicouche, armaturé, non chargé sur sous-couche mousse.

- Un revêtement renforcé par une mousse très haute dureté
- La couche d'usure sera renforcée par un traitement en polyuréthane photoréticulé, fongistatique et
- bactériostatique.

Caractéristiques du revêtement :
Revêtement de sol de chez GERFLOR, gamme Excellence de chez TARKETT ou techniquement équivalent

- Largeur des lès : 2000 mm
- Épaisseur : 3,25 mm
- Épaisseur couche d'usure : 0,80 mm
- Masse surfacique totale (g/m2): 3 250 g
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Efficacité acoustique : Suivant notice acoustique
- Résistance au poinçonnement : valeur certifiée ≤ 0,20 mm
- Classement U.P.E.C : U4 – P3 - E2/3 - C2
- Disposant d'une demande d'extension à la marque NF UPEC.A+, sera certifié avec efficacité acoustique au bruit de choc de 19 dB et sonorité à la marche de classe A.
- Efficacité acoustique certifiée : 19db
- Traitement : polyuréthane photoréticulé, fongistatique et bactériostatique

L'entreprise devra réaliser les travaux préparatoires, préparation du support, pose collée en plein par colle acrylique et soudure des joints à chaud par cordon d'apport des joints suivant prescriptions du Fabricant et permettant une transition discrète entre les lés.

Les colles utilisées devront être parfaitement adaptées au support et au revêtement et avoir un classement COV A ou A+.

L'entreprise restera maître du choix, de la préparation et de l'application conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.

A la réception des travaux, l'entreprise du présent lot fournira à la Maîtrise d'œuvre et à la Maîtrise d'ouvrage une notice d'entretien des revêtements qui mentionnera, en outre les produits à éviter.

Le coloris sera choisi par la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

3.3. Revêtements de sol souple locaux humide compris remontées en plinthe

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose d'un revêtement PVC sols et murs pour locaux de douches, de marque GERFLOR ou TARKETT ou techniquement équivalent, comprenant :

- Un revêtement de sol PVC hétérogène, antidérapant, compact de type TARALAY SECURITE SD
- Les remontées en plinthe seront complétées par une baguette d'arrêt de revêtement
- Prévoir quart de rond pour les angles saillants
- Sous couche d'interposition isophonique de type TARAFOAM
- Siphon de sol et accessoires de finitions.
- Caractéristiques techniques du revêtement de sol :
- Épaisseur totale : 2.0 mm
- Couche d'usure : 0,80 mm
- Poids total : 2 360 g/m²
- Groupe d'abrasion : T

- Classement NF UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Euroclasse feu Bfl - s1
- Performance acoustique : Suivant notice acoustique
- Résistance à la glissance : R10
- Pose collée, et, joints soudés à chaud suivant prescriptions du fabricant

Le revêtement sera réalisé avec remontée en plinthe sur une hauteur de 100 mm minimum, avec arasement en partie haute et baguette de finition en aluminium anodisé ou PVC rigide, adaptée au revêtement et assurant une finition soignée ainsi qu'une parfaite étanchéité entre le revêtement et la paroi.

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAÏENCE ET REVETEMENT MURAUX

NOTA : Les revêtements de sol et faïence seront au choix de ma Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre.
Les joints seront d'épaisseur 3mm maximum, réguliers et soignés. La pose des carreaux de grès cérame permettra d'obtenir une surface plane et régulière.

NOTA : Réception des supports : l'entreprise titulaire du présent lot réceptionnera le support en présence de la Maîtrise d'œuvre et de l'entreprise ayant réalisé le support.

Les tolérances maximales seront de :
- 5 mm à la règle de 2.00 ml.
- 2 mm à la règle de 0.20 ml.

4.1. Préparation du support : Faïence et revêtements muraux

L'entreprise titulaire devra réaliser le traitement et la préparation du support, compris grattage des parties non adhérentes, dépoussiérage et nettoyage des supports ; dans tous les cas, ceux-ci devront être propres, exempts de poussière, de peinture, de corps gras, sans porosité excessive, plans, horizontaux, au niveau voulu, lisses, rigides, secs. Pour obtenir une parfaite planéité prévoir un ponçage. Le revêtement à mettre en œuvre ne sera pas exposé à des remontées d'humidité. Il conviendra d'appliquer les règles édictées par le CSTB, ainsi que les règles professionnelles de la Fédération nationale du bâtiment et de l'UNRST.

L'entreprise titulaire devra réaliser un enduit de lissage :
- Dans tous les cas l'entreprise prévoira un enduit de lissage qui devra être parfaitement adapté au support, à la colle et au revêtement ; l'entreprise restera maître du choix, de la préparation et de l'application conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.
- En aucun cas l'enduit de lissage ne devra être utilisé pour rattraper les défauts de planéité du support.
- La mise en œuvre sera conforme aux règles en vigueur édictées par le CSTB.
- Ces règles prévoient en outre l'application d'un primaire -avant exécution de l'enduit - non seulement si la propreté ou le pouvoir absorbant du support sont inadéquats, mais aussi dans le cas de microfissures. Le choix du primaire est cité dans l'avis technique de l'enduit de lissage.
- La classification de l'enduit de lissage devra correspondre au classement du local concerné
- Compris mise en œuvre d'une sous couche étanche.

4.2. Revêtements mural P.V.C.

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose d'un revêtement mural PVC multicouche en lés de 2,00 m de largeur, type MURAL CALYPSO ou équivalent destiné aux locaux douches / locaux humides, comprenant :
- Compris préparation des supports, découpes, soudures éventuelles, finitions en rives et angles, conformément aux prescriptions du fabricant.
- La pose collée en plein, compris calepinage, découpes et ajustements ;
- La réalisation de joints soudés à chaud avec cordon type CR40 assurant la continuité et une parfaite étanchéité ;
- Le traitement étanche des angles rentrants et sortants (profilés, formes, cordons, bandes) ;
- Le traitement des pénétrations (robinetterie, colonnes, siphons muraux) avec accessoires étanches ;
- Les raccords étanches en pied de paroi avec revêtement de sol, y compris relevés, plinthes soudées ou profils adaptés ;
- Les remontées à pleine hauteur en zones de projection d'eau (douches) ;

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

4.3. Faïence

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose de faïence murale de chez LAMINAM ou techniquement équivalent, au-dessus des lavabos et au pourtour des vides-sceau et des urinoirs, teinte au choix de la Maîtrise d'ouvrage, sur support plâtre hydrofuge ayant reçu une étanchéité, comprenant :

- Étanchéité sous faïence
- Collage par double encollage avec un mortier-colle amélioré et hautement déformable, sans poussière, adapté aux « très grands formats », conforme à la norme EN 12004 C2S2, recommandée par le fournisseur en fonction du support ;
- Raccord à bords vifs et si impossibilité fourniture et pose de baguettes de finition de type schulter ou équivalent ;
- Fourniture et pose des profilés de finition sur tous les angles saillants ;
- Jointoiement au mortier époxy,
- Hauteur de pose : selon plans de calepinage du Maître d'œuvre. Calepinage au choix de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre
- La fourniture et pose des carreaux en rangées et colonnes alignées
- Joints verticaux et horizontaux de 2 mm entre les carreaux (joints réguliers posés au cordeau de 2 mm)
- Tous les carreaux devront être battus et marouflés afin d'adhérer sur 100 % de leur surface au support ; tout carreau sonnant le creux sera refusé.
- Un joint silicone sera également réalisé sur les chants verticaux et horizontaux
- Compris toutes sujétions de pose, de coupes, de découpes et d'entailles.
- Compris toutes sujétions de pose de profilés

NOTA : Suite aux déposes et dans le cadre de la préparation de support, l'entreprise titulaire devra toute fourniture nécessaire à l'obtention d'une planéité (enduit de lissage, Wedi, etc..) .

Produit :

- Dimensions : 50x100cm selon calepinage
- Épaisseur : 5 mm
- Teinte : Au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant
- Finition : Au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant

Calepinage au-dessus des lavabos :

- 1 carreaux de 50x100cm

Calepinage vide sceau et urinoir :

- En pourtour

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

4.4. Crédence

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose de faïence murale de chez LAMINAM ou techniquement équivalent, au-dessus des lavabos et au pourtour des vides-sceau et des urinoirs, teinte au choix de la Maîtrise d'ouvrage, sur support plâtre hydrofuge ayant reçu une étanchéité, comprenant :

- Étanchéité sous faïence
- Collage par double encollage avec un mortier-colle amélioré et hautement déformable, sans poussière, adapté aux « très grands formats », conforme à la norme EN 12004 C2S2, recommandée par le fournisseur en fonction du support ;

- Raccord à bords vifs et si impossibilité fourniture et pose de baguettes de finition de type schulter ou équivalent ;
- Fourniture et pose des profilés de finition sur tous les angles saillants ;
- Jointoiement au mortier époxy,
- Hauteur de pose : selon plans de calepinage du Maître d'œuvre. Calepinage au choix de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre
- La fourniture et pose des carreaux en rangées et colonnes alignées
- Joints verticaux et horizontaux de 2 mm entre les carreaux (joints réguliers posés au cordeau de 2 mm)
- Tous les carreaux devront être battus et marouflés afin d'adhérer sur 100 % de leur surface au support ; tout carreau sonnant le creux sera refusé.
- Un joint silicone sera également réalisé sur les chants verticaux et horizontaux
- Compris toutes sujétions de pose, de coupes, de découpes et d'entailles.
- Compris toutes sujétions de pose de profilés

NOTA : Suite aux déposes et dans le cadre de la préparation de support, l'entreprise titulaire devra toute fourniture nécessaire à l'obtention d'une planéité (enduit de lissage, Wedi, etc..) .

Produit :

- Dimensions : 60x100cm selon calepinage
- Épaisseur : 5 mm
- Teinte : Au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant
- Finition : Au choix du Maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant

Calepinage crédence :

- 1 carreau de 60x100 cm sur toute la longueur

Localisation : Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS

5.1. Barre de seuil et profil d'arrêt

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose de profilés de transition teinte au choix du Maître d'œuvre, entre des revêtements de hauteurs différentes ou de finitions différentes. La hauteur du profilé sera définie en fonction de l'épaisseur des revêtements de sol. Profils fixés mécaniquement de façon invisible à l'aide d'une rainure sous profil permettant de recevoir la tête de vis de fixation
Fixation dans le mortier colle y compris coupes et toutes sujétions de mises en œuvre pour une finition soignée.

Localisation : A chaque changement de nature de revêtement de sol, selon nécessité au droit des passage de porte.

5.2. Couvre-joint de joint de dilatation métallique si nécessaire

L'entreprise titulaire devra la fourniture et pose de couvre-joints métallique, type à ressort clips, dessus à profil bombé.

- Nature du métal : Dural Inox AGS.
- Largeur : 50 mm pour joint jusqu'à 28 mm.

Mise en œuvre avec dispositif d'étanchéité :

- Coulage du joint en produit souple adapté ;
- Interposition d'un joint compressible sous chaque rive.
- De type plat

Localisation : Traitement des joints de dilatations

5.3. Nettoyage des sols conservés

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge le nettoyage en profondeur sols existants conservés. L'objectif est de leur redonner un aspect propre et uniforme, compatible avec un environnement remis à neuf, sans détériorer ni altérer leur couleur.

Avant toute intervention, repérage et tests localisés sur une zone peu visible pour s'assurer de la compatibilité des procédés et produits avec la nature des revêtements conservés.

- Aspiration minutieuse pour éliminer poussières, saletés et résidus en surface.
- Nettoyage par injection-extraction à l'eau tiède ou à la vapeur avec produits détergents adaptés, ou shampoing à sec selon la sensibilité des fibres.
- Traitement localisé des taches (graisse, encre, boissons, etc.) avec produits spécifiques non agressifs.
- Séchage contrôlé : ventilation naturelle ou mécanique pour permettre un retour en service rapide sans
- humidité résiduelle.

Les produits utilisés ne devront en aucun cas dénaturer les coloris des sols existants.

Localisation : RDC, garages. Suivant dossier de plans, voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.